

684110
5579
4 AVR. 2011
TL

Josefite LARPA
Agent des Impôts

Enregistré à SIE MARSEILLE 11/12ME ARRONDISSEMENTS
Le 23/03/2011 Bordereau n°2011/231 Case n°6
Enregistrement 500 €
Total liquidé cinq cents euros
Montant reçu cinq cents euros
L'Agent
Penalités
Ext 1623

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social Le Bastidon - Chemin de la Ribassière
13190 ALLAUCH
528 556 806 RCS MARSEILLE



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 17 MARS 2011

L'an deux mil onze
Et le dix sept mars
A dix heures,



Monsieur Bernard CHARRIER
Demeurant . 33 – 35 Avenue du Maréchal Foch – 93460 GOURNAY SUR MARNE

Agissant en qualité de Président de la société « ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS » sus-désignée,

- A pris les décisions suivantes relatives à .
- la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2011
 - la modification corrélative des statuts.

EXPOSE

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 mars 2011, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 750 000 euros, par la création de 75 000 actions nouvelles de 10 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit .

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair, soit 10 euros par action.



Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert du 9 mars 2011 au 21 mars 2011 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

La souscription des 75 000 actions nouvelles était réservée par préférence aux associés anciens ou aux bénéficiaires de droits de souscription qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de 1 500 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Les associés pouvaient également souscrire à titre réductible.

Si les souscriptions d'actions n'absorbaient la totalité de l'augmentation de capital

Le Président pourrait limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Si les actions non souscrites représentaient moins de trois pour cent du montant de l'émission prévue, le Président pourrait d'office limiter l'augmentation au montant des souscriptions effectivement recueillies.

Les actions non souscrites pourraient au choix du Président, être réparties totalement ou partiellement par celui-ci au profit des personnes de son choix.

La même assemblée générale a agréé la société VERICONTROL ENGINEERING en qualité de nouvelle associée.

Enfin, l'assemblée générale du 4 mars 2011 a donné tous pouvoirs au Président pour réaliser définitivement l'augmentation de capital sus-visée et l'a autorisé à modifier corrélativement les statuts.



REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que .

- les associés anciens ont été régulièrement avisés de leur droit de préférence à la souscription des actions nouvelles par lettre remise en mains propres, le 7 mars 2011.

- Toutes les actions ont été souscrites par la société VERICONTROL ENGINEERING, non associée, après renonciation individuelle des associés, soit la société JOANNA et Monsieur Bernard CHARRIER, à leurs droits de souscription au profit de ladite société, le délai de souscription a donc été clos par anticipation le 11 mars 2011

En conséquence, le Président

- constate que les 75 000 actions nouvelles ont été souscrites par la société VERICONTROL ENGINEERING et que ladite société a été agréée en qualité d'associée, par décision de l'assemblée générale du 4 mars 2011 ,
- constate également que la société VERICONTROL ENGINEERING a libéré intégralement le montant de sa souscription, soit la somme de 750 000 Euros, en espèces et les fonds ont ensuite été virés à la banque SOCIETE GENERALE, qui a établi le 17 mars 2011, le certificat de dépôt prévu par la loi dont un exemplaire est annexé aux présentes, sur présentation du bulletin de souscription.
- Constate enfin que l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 mars 2011 est définitivement et régulièrement réalisée à compter de la date du certificat du dépositaire, soit le 17 mars 2011.

MODIFICATION DES STATUTS

Enfin, le Président, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale du 4 mars 2011, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante .

ARTICLE 6 – APPORTS

Les apports en numéraire suivants ont été faits à la société, savoir



Lors de sa constitution

- en espèces, la somme de cinq cents euros, ci 500 €

Lors de l'augmentation du capital social décidée parL'assemblée générale du 4 mars 2011

- en espèces, la somme de sept cent cinquante mille

Euros, ci 750 000 €

Total des apports faits à la société, sept cent cinquante

Mille cinq cents euros, ci 750 500 €

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille cinq cents euros (750 500 €).

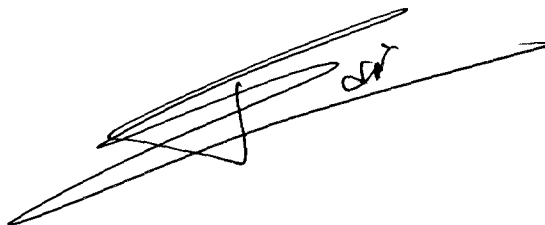
Il est divisé en en 75 050 actions de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Bernard CHARRIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.



CENTRE D'AFFAIRES MARSEILLE ENTREPRISES

**CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS POUR UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AUGMENTATION DE CAPITAL**

Société : ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 EUR en cours d'augmentation à 750 500 EUR

Siège : Le Bastidon - Chemin de la Ribassière
13190 ALLAUCH

numéro unique d'identification 528 556 806 R.C.S. MARSEILLE

La SOCIETE GENERALE, Société Anonyme au capital de 924 757 831,25 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris et ayant son siège social à PARIS 9ème, 29 Boulevard Haussmann,

Certifie :

- qu'elle a reçu en dépôt la somme de 750000 EUR, représentant les versements en numéraire effectués par les divers souscripteurs correspondant à l'augmentation de capital décidée le 4 mars 2011 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société susvisée,

Fait à Marseille, le 17 Mars 2011

En quatre originaux.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
MARSEILLE ENTREPRISES
62, LA CANEBIÈRE
13001 MARSEILLE
Téléph. 04.91.13.57.00